
ENQUETE PUBLIQUE

Zonage d'assainissement des communes de Lafare, Suzette et La Roque Alric

RAPPORT D'ENQUETE

Commissaire enquêteur :

M. Joan ALPINI

 epvaocluse@gmail.com

| JUILLET 2026 |

SOMMAIRE

1. Contexte et acteurs clés.....	4
1.1 Cadre juridique de la gestion de l'eau.....	4
1.1.1 Des textes et des échelles territoriales imbriquées.....	4
1.1.2 Le SDAGE : un outil à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée.....	4
1.1.3 La MRAe (Mission Régionale d'Autorité Environnementale)	5
1.2 A l'échelle locale	6
1.2.1 Présentation du maître d'ouvrage.....	6
1.2.2 Une compétence sur l'assainissement collectif (AC) et non collectif (ANC)	6
2. Présentation du projet	8
2.1 Contexte géographique	8
2.2 Programme des travaux.....	11
2.2.1 Commune de Suzette.....	11
2.2.2 Commune de Lafare	12
2.2.3 Commune de La Roque Alric	13
2.2.4 Synthèse générale des travaux prévus	13
3. Déroulement de l'enquête.....	14
3.1 Lancement et préparatifs.....	14
3.1.1 Mise en place du registre des observations	14
3.1.2 Sollicitation des PPA.....	15
3.1.3 Note aux mairies	15
3.2 Publicité	16
3.2.1 Dans la presse locale :	16
3.2.2 Dans l'espace public :	16
3.2.3 Sur le web :	18
3.3 Contenu du dossier ouvert au public	18
3.4 Organisation des permanences.....	19
3.4.1 Permanence d'ouverture :	19
3.4.2 Permanence intermédiaire :	19
3.4.3 Permanence de clôture :	19
4. Synthèse des observations	20
5. Annexes	23

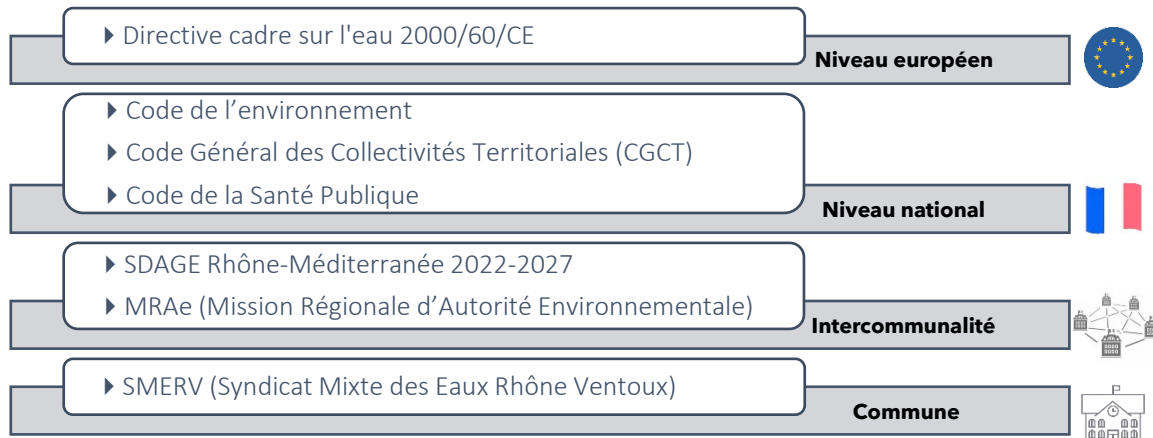
1. Contexte et acteurs clés

1.1 Cadre juridique de la gestion de l'eau

1.1.1 DES TEXTES ET DES ECHELLES TERRITORIALES IMBRIQUEES

Le zonage d'assainissement des communes de Lafare, La Roque Alric et Suzette s'inscrit dans un cadre réglementaire strict imbriquant diverses échelles allant du niveau européen à l'unité d'assainissement non collectif, en passant par le cadre régional et intercommunal :

I. LES GRANDS TEXTES DE LA POLITIQUE DE L'EAU



L'objectif général est **d'assurer la bonne gestion de l'eau pour tous les usagers** (professionnels et particuliers), **tout en préservant la bonne qualité de l'environnement** (les rejets ou installations non conformes pouvant polluer les nappes et les rivières).

1.1.2 LE SDAGE : UN OUTIL A L'ECHELLE DU BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

Le Schéma Directeur d'aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée constitue le **cadre de référence** pour la politique de l'eau du bassin. Activé par l'arrêté préfectoral signé le 21 mars 2022 et publié au Journal officiel du 3 avril, ce cadre réglementaire est devenu applicable à partir du 4 avril 2022 pour une durée de 5 ans.

Le SDAGE 2022-2027 comprend **9 orientations fondamentales** :

1. S'adapter aux effets du changement climatique
2. Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
3. Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques
4. Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau
5. Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux
6. Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
7. Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides
8. Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
9. Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

Le SDAGE est donc un outil réglementaire de planification à moyen terme (6 ans) qui fixe les orientations pour répondre aux grands principes de la politique de l'eau, notamment la protection des milieux aquatiques, la gestion des risques hydriques et la conciliation des usages de l'eau. Il sert de base à la mise en place de plans locaux d'aménagement et de gestion des eaux (PLAGE) et à la coordination des actions entre les collectivités, les usagers et les autorités environnementales.

1.1.3 LA MRAE (MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE)

L'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD) est l'autorité nationale chargée de l'évaluation environnementale au niveau du ministère de l'Environnement. Les Missions Régionales d'Autorité Environnementale (MRAe) sont les entités régionales qui exercent les mêmes missions que l'IGEDD mais à l'échelle locale.

Leur rôle est d'examiner au cas par cas si un projet (ex. : création d'un zonage d'assainissement) doit faire l'objet d'une évaluation environnementale ou non. La MRAe étudie ainsi les projets qui lui sont soumis (au titre des articles L. 122-1 à L. 122-11 du Code de l'environnement¹), puis émet un avis. En cas de doute, une étude d'impact complémentaire peut-être demandée.

La MRAe est l'autorité consultative (fonction de conseil) et de contrôle (fonction de suivi) qui valide et guide la mise en place du SDAGE, assurant ainsi que les plans d'aménagement et de gestion des eaux respectent les principes de protection de l'environnement et de durabilité.

Elle fournit des recommandations techniques et juridiques pour assurer la conformité des SAGE aux principes d'organisation et de fonctionnement définis par le référentiel national, puis assure le suivi de la mise en œuvre des orientations du SDAGE. Des compléments d'information ou des ajustements peuvent être sollicités par la MRAe dans ce cadre.

¹ Extrait : « Les projets, plans ou programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement font l'objet d'une évaluation environnementale ».

1.2 A l'échelle locale

1.2.1 PRESENTATION DU MAITRE D'OUVRAGE

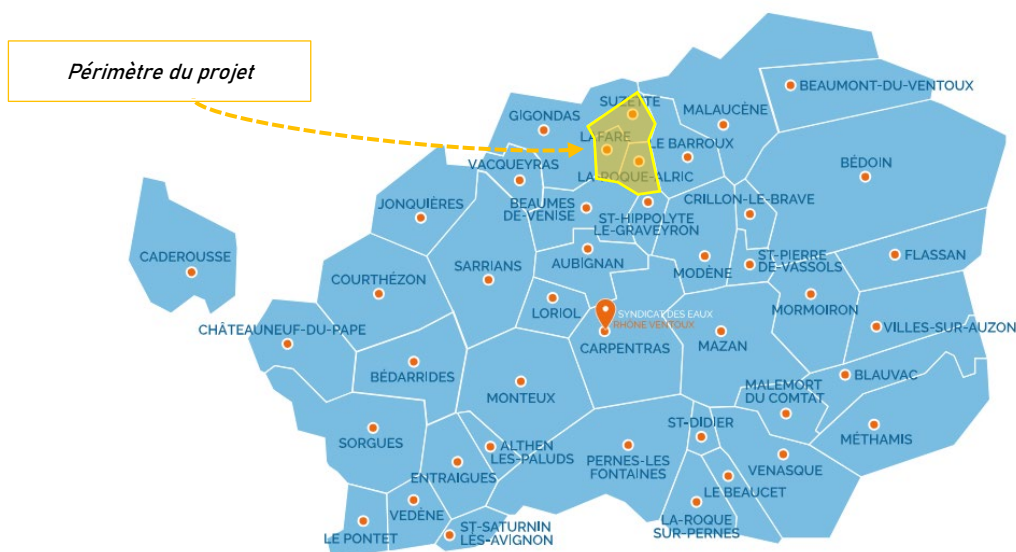


Le Syndicat Mixte des Eaux Rhône-Ventoux (SMERV), porteur du projet de travaux faisant l'objet de la présente enquête publique, est compétent en matière de :

- Fourniture en eau potable (production, transport, distribution)
- Assainissement collectif des eaux usées (collecte, transport, traitement des eaux usées issues des activités professionnelles et des foyers)
- Assainissement non collectif (contrôle des installations individuelles, dans le cadre de ses missions déléguées par les communes)
- Gestion des eaux pluviales (dans la mesure où cela relève de ses compétences statutaires ou réglementaires)

L'organisation, dont le siège est à Carpentras, couvre un territoire composé de **41 communes du Comtat Venaissin**, incluant les trois villages concernés par la présente enquête publique :

II. TERRITOIRE D'INTERVENTION DU SMERV



1.2.2 UNE COMPETENCE SUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC) ET NON COLLECTIF (ANC)

Ce projet de travaux, inscrit dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées² (SDAEU) vise spécifiquement à **corriger les anomalies du réseau d'assainissement collectif** qui ont été repérées par les agents via des Inspections Télévisuelles (ITV), et à améliorer la performance globale du système, conformément aux exigences réglementaires en vigueur.

Le SMERV étant chargé de la fourniture en eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées, qu'elles soient issues d'activités professionnelles ou des foyers de particuliers, a donc pour mission

² Le SDAEU doit être élaboré en conformité avec les objectifs du SDAGE Rhône Méditerranée, notamment en ce qui concerne les limites de rejets d'eaux usées. Ainsi, le SDAEU constitue un volet opérationnel du SDAGE pour la partie assainissement.

première de garantir le bon fonctionnement du réseau ainsi que d'éventuelles extensions et raccordements.

Les habitations situées dans les zones d'Assainissement Non Collectif (ANC) doivent être équipées d'une installation d'assainissement non collectif dont le propriétaire assure l'entretien régulier et le bon fonctionnement (article L1331-1-1 du Code de la Santé Publique).

Conformément à l'article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales en vigueur au 24/12/2022, les communes sont tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif. Elles peuvent également, si elles le décident et sur demande du propriétaire, en assurer l'entretien et effectuer les travaux de réhabilitation.

Cette obligation revient au Service Public d'Assainissement Non Collectif (ou SPANC), qui est géré par le Syndicat mixte des eaux de la région Rhône Ventoux (SMERV).

2. Présentation du projet

2.1 Contexte géographique

L'enquête porte sur trois communes rurales : Suzette, Lafare et La Roque Alric. Affiliées au Comité d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (CoVe), elles constituent un ensemble territorial de 16.2km² pour une population totale de **292 habitants** et une densité (faible) de 18 hab./km².

Ces trois communes forment un ensemble relativement isolé, au relief marqué par des collines encaissées aux pentes raides pouvant presque assimiler le secteur à une zone de moyenne montagne. Ce sous-ensemble géographique situé au cœur du massif des *Dentelles de Montmirail*, évoluant en léger décalage du reste du Comtat Venaissin fait partie du SCOT de l'arc Comtat Ventoux.

Bien que différents, ces villages ont de nombreux points communs :

► CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES (INSEE) :

- Une population faible et vieillissante (37% des habitants ont +60 ans, soit 10 points de plus que la moyenne nationale)
- Une forte prédominance de l'activité agricole (44% des emplois contre 3% pour la France entière)
- Une **saisonnalité touristique très marquée** : en été le nombre d'habitants est multiplié par 2 à 3 (jusqu'à +508% à La Roque Alric)

► ENVIRONNEMENT NATUREL :

- Sols argileux, peu perméables
- Pentes raides et boisées, vallées encaissées
- Risques naturels : retrait-gonflement argiles, glissements de terrain, incendies de forêt (enjeux principaux), inondations, séismes (risque faible)
- Des cours d'eau en bon état chimique (ruisseaux classés dans le SDAGE)

► GESTION DE L'EAU :

- Assainissement collectif :
 - **44%** des foyers du territoire sont **raccordés**
 - Des **stations d'épuration biologiques** (1 STEP par commune) et bien dimensionnées (570 équivalents humains pour une population permanente de 292 habitants)
- Assainissement non collectif :
 - **56%** des foyers sont **autonomes** (soit une proportion forte, le niveau national moyen n'étant que de 20%)
 - Un problème récurrent : la conformité des unités d'assainissement individuelles (**seuls 34% des ANC sont conformes**, 20% présentent un risque et 37% ne sont pas diagnostiquées)

III. LE SYSTEME DE TRAITEMENT DES EAUX DU TERRITOIRE

A Suzette ↘



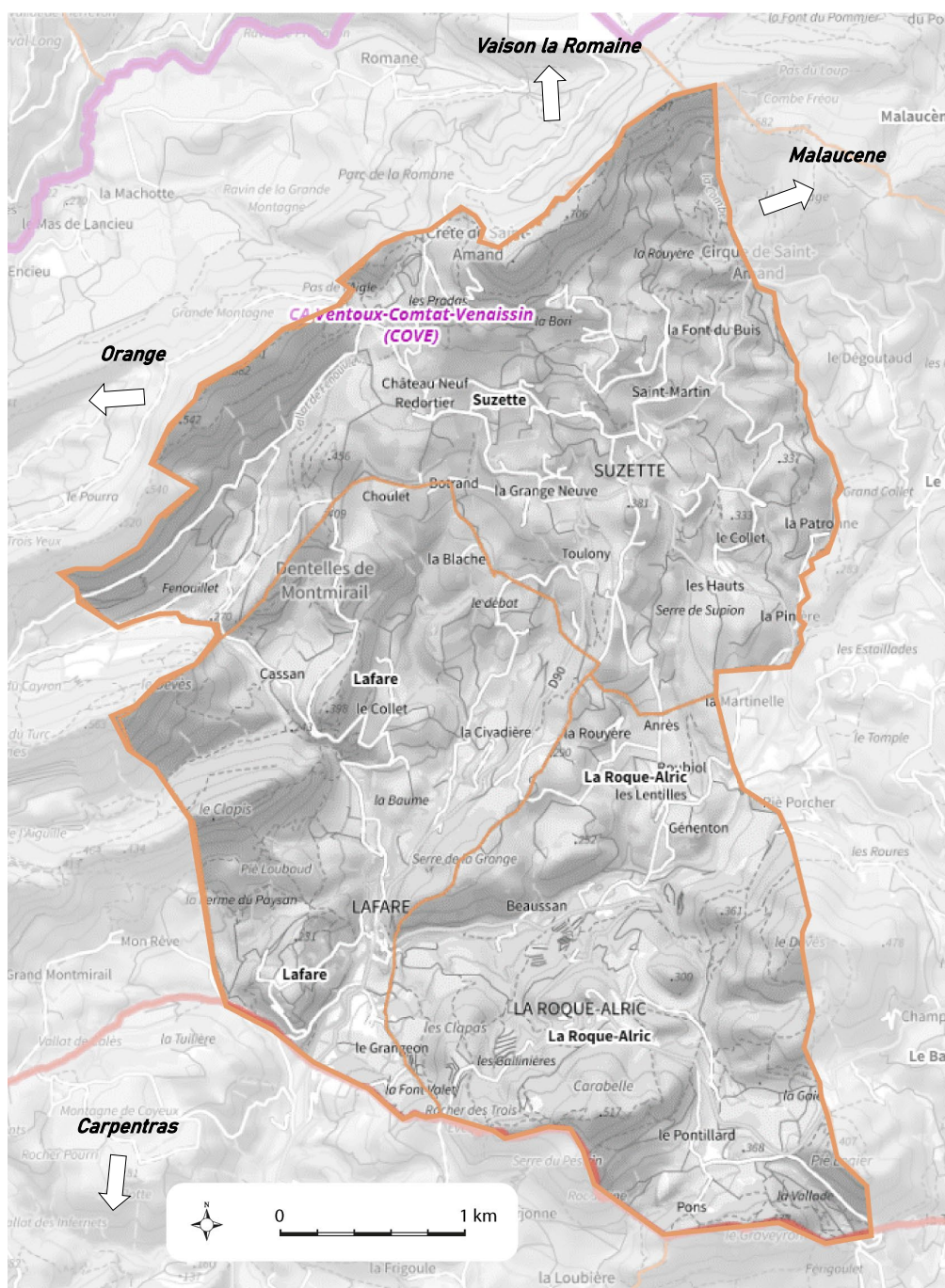
↙ A Lafare



A La Roque Alric ↓



IV. PERIMETRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE



→ Voir Tableau comparatif des communes en Annexe 1

Dans ce contexte, le SMERV souhaite **étendre et moderniser le réseau collectif**, notamment garantir que les stations d'épuration restent calibrées pour les fortes variations de flux de population dans l'année.

L'autre enjeu est de **réduire les risques sanitaires et environnementaux liés aux ANC** en accélérant les diagnostics et en réhabilitant les installations non conformes, tout en tenant compte des contraintes locales (sols argileux, pentes, etc.).

2.2 Programme des travaux

Aucun travail spécifique n'est identifié pour l'assainissement individuel dans le programme des travaux qui se concentre sur le développement et l'**entretien du réseau d'eau collectif** :

2.2.1 COMMUNE DE SUZETTE

V. SYNTHÈSE DES TRAVAUX PRÉVUS À SUZETTE

Type de travaux	Coût (€ HT)	Détails
Réhabilitation collecteurs	54 000 € HT	Rue de Suza : Chemisage ou reprise intégrale (2 scénarios) pour corriger des anomalies (débits, décantrage). Réseau en PVC DN200 posé en 2014.
Entretien réseau	7 000 € HT	Pérennité des canalisations (racines, radicules, débit nocturne). Réseau en PVC DN200 et branchement DN160.
Correction ECPM	1 820 € HT	Investigations tests à la fumée (Sud et Nord Suzette) pour identifier les surfaces actives (55 ml et 412 ml).
Mise en sécurité du poste de relevage	5 800 € HT	Sécurisation de l'ouvrage : installation clôture et portillon.
Géoréférencement des réseaux	6 000 € HT	Amélioration de la connaissance des réseaux et identification d'anomalies.
Installation compteur en entrée de station	6 500 € HT	Détermination des volumes entrant à la station.
TOTAL	81 120 € HT	

Une montée en charge progressive est prévue pour consommer cette enveloppe de 81 120€ avec 12k€ pour 2025-2027 (priorité 1), 14k€ pour la phase 2028-2032 (priorité 2), et 54k€ en priorité 3 au-delà de 2033 (soit 66% du total des travaux).

Les travaux de réhabilitation des collecteurs (54 000 € HT) sont urgents pour corriger des anomalies structurelles (débits, décantrage) sur un réseau récent (2014) mais déjà défaillant. L'entretien du réseau (7 000 € HT) est aussi prioritaire pour éviter les obstructions (racines, radicules).

Le réseau en PVC DN200 (posé en 2014) montre des signes de vieillissement prématuré, justifiant les travaux lourds en priorité 1.

2.2.2 COMMUNE DE LAFARE

VI. SYNTHÈSE DES TRAVAUX PRÉVUS À LAFARE

Type de travaux	Coût (€ HT)	Détails
Reprises d'anomalies - Entretien	0 € HT	Nettoyage des réseaux (désobstruction des graisses).
Correction ECPM	3 200 € HT	Investigations tests à la fumée (Sud et Nord Lafare) pour identifier les surfaces actives (882 ml et 317 ml).
Mise en sécurité de la STEP	600 € HT	Sécurisation de l'ouvrage, réparation clôture.
Géoréférencement des réseaux	7 500 € HT	Amélioration de la connaissance des réseaux (45 regards EU et 53 branchements).
Réhabilitation collecteur route de Suzette	99 500 € HT	Réhabilitation du réseau suite aux résultats des ITV.
Réhabilitation collecteur route de la Roque-Alric	29 500 € HT	Réhabilitation du réseau suite aux résultats des ITV.
Raccordement	5 500 € HT	Ouverture route, piquetage, pose boîte de branchement + aléas (20%).
TOTAL	140 300 € HT	

La commune de Lafare représente à elle seule presque la moitié du total des travaux prévus sur le territoire. Contrairement aux autres villages, les opérations ne sont pas réparties sur un programme de sept ans, mais sont concentrées sur la période 2027-2032 (priorité 2).

Le total élevé (140 300 € HT) reflète des besoins structurels majeurs, avec un focus sur la réhabilitation plutôt que sur l'entretien (0 € HT pour cette rubrique).

2.2.3 COMMUNE DE LA ROQUE ALRIC

VII. SYNTHÈSE DES TRAVAUX PRÉVUS À LA ROQUE ALRIC

Type de travaux	Coût (€ HT)	Détails
Réhabilitation collecteurs	30 000 € HT	Reprise par chemisage d'une partie du réseau Chemin Saint Michel - La Passière (fissures, dépôts, perforations). Réseau en PVC DN100 et DN125 posé en 2008.
Entretien réseau	3 000 € HT	Pérennité des tronçons (radicelles, dépôts, obstructions). Réseau en PVC DN100 et DN125.
Correction ECPM	7 000 € HT	Investigations tests à la fumée (Nord Roque-Alric), étanchéité boîte de branchement, déconnexion avaloir/grille eaux pluviales.
Géoréférencement des réseaux	7 000 € HT	Amélioration de la connaissance des réseaux et identification d'anomalies.
Installation compteur en entrée de station	6 500 € HT	Détermination des volumes entrant à la station.
TOTAL	67 500 € HT	

Les deux tiers de ce budget sont prévus pour des opérations de priorité 2 prévues entre 2027 et 2032. Le réseau en PVC DN100/DN125 (2008) nécessite des interventions ciblées pour éviter des dégradations irréversibles.

La réhabilitation du collecteur Chemin Saint Michel (30 000 € HT) est critique pour réparer des fissures et perforations sur un réseau posé en 2008. L'entretien (3 000 € HT) cible les obstructions immédiates.

2.2.4 SYNTHÈSE GÉNÉRALE DES TRAVAUX PRÉVUS

VIII. COUT GLOBAL DES TRAVAUX

Suzette	81 120 €	28%
Lafare	140 300 €	49%
La Roque A.	67 500 €	23%
Total	288 920 €	

Le budget prévisionnel global approche les 290k€ sur sept ans. Les réhabilitations de collecteurs sont systématiquement en priorité 1, soulignant des problèmes structurels récurrents (fissures, décantages, obstructions, etc). Les investigations ECPM (tests fumée) sont souvent en priorité 2, avec un coût modéré mais un impact clé sur la durabilité. Le géoréférencement est un poste récurrent, essentiel pour une gestion future optimisée.

3. Déroulement de l'enquête

3.1 Lancement et préparatifs

Suite à la demande d'enquête publique effectuée par le syndicat Rhône Ventoux, j'ai eu l'honneur d'être officiellement désigné comme commissaire enquêteur le 07 avril 2026 par le Tribunal Administratif de Nîmes (décision # E26000032 / 84).

Une réunion de travail s'est tenue au siège du SMERV le 05 mai 2026 au cours de laquelle nous avons fait le point sur les modalités de publicité, les permanences, et qui m'a permis de poser diverses questions techniques.

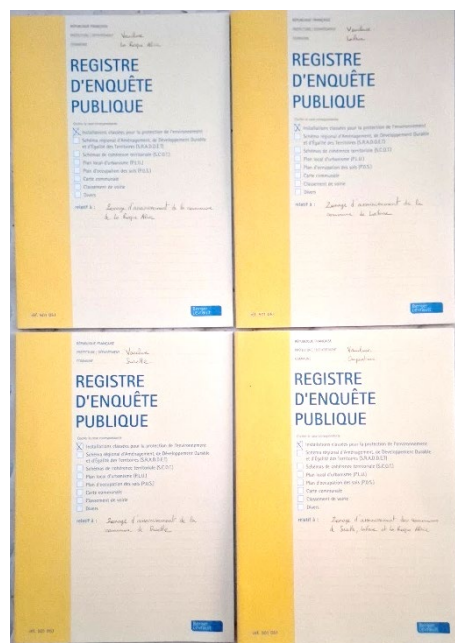
► L'enquête publique a ainsi été programmée du 15 Juin au 21 Juillet 2026, soit une période de **36 jours calendaire** dépassant d'une semaine le délai minimum légal.

3.1.1 MISE EN PLACE DU REGISTRE DES OBSERVATIONS

Il a été décidé que **4 registres** d'enquête seraient mis à disposition (1 pour chaque commune + 1 disponible au siège du syndicat mixte). Ils m'ont été remis afin que je puisse les parapher, puis les mettre à disposition dès le début de l'enquête. Une tournée des mairies a donc eu lieu début juin afin que chaque municipalité puisse les mettre à disposition du public dès l'ouverture de l'enquête.

Un registre dématérialisé a été mis à disposition des administrés grâce à l'adresse mail suivante : epvaucluse@gmail.com

Il a été convenu que mon numéro de téléphone personnel pourra être transmis dans le cas où un administré souhaiterait s'adresser directement au commissaire enquêteur en dehors des permanences pendant toute la durée de l'enquête publique. Une fiche procédure destinée aux mairies a été préparée par le Syndicat préalablement à la dépose des registres.



3.1.2 SOLLICITATION DES PPA

Le Syndicat Rhône Ventoux a transmis les documents d'enquêtes publique sous forme de lien de téléchargement aux personnes publiques associées (PPA) suivantes :

- Préfecture de Vaucluse
- Chambre d'Agriculture de Vaucluse
- Parc Naturel Régional du Ventoux
- SCOT Comtat Ventoux
- CoVe
- DDT de Vaucluse
- Agence de l'Eau RMC
- Chambre de Commerce de Vaucluse
- Chambre des Métiers de Vaucluse
- Conseil Départemental de Vaucluse
- Sous-Préfecture de Carpentras
- Région Sud

Aucune de ces entités n'a émis d'avis sur le projet. Sans doute est-ce dû en partie au délai assez court pour répondre (ces organismes ayant été sollicités fin mai, soit trois semaines avant le démarrage de l'enquête publique).

3.1.3 NOTE AUX MAIRIES

Les communes concernées sont de petite taille et n'ont pas de service ouvert toute la semaine. Une équipe d'agents administratifs et d'accueil se relaie en partie de manière tournante d'une mairie à l'autre lors des périodes d'ouverture. Le syndicat Rhône Ventoux a donc mis au point une feuille contenant toutes les infos nécessaires afin d'aider les employées à informer les visiteurs :

IX – NOTE TECHNIQUE TRANSMISES AUX MUNICIPALITES



Dans le cadre de sa compétence en assainissement des eaux usées, le **Syndicat Rhône Ventoux** a procédé à la mise à jour du zonage d'assainissement collectif et non collectif des communes de Lafare, La Roque-Alric et Suzette.

Conformément à la réglementation, ces zonages doivent être soumis à l'avis du public dans le cadre d'une enquête publique. Le Syndicat a fait le choix d'organiser une enquête publique conjointe pour les trois communes.

Cette enquête publique se déroulera du **15 juin 2026 au 21 juillet 2026** et sera conduite par **M. Joan Alpini**, commissaire enquêteur nommé par le tribunal administratif de Nîmes.

Les permanences du commissaire enquêteur auront lieu :

- **La Roque-Alric** : 16 juin 2026, de 9h00 à 12h00, en Mairie,
- **Lafare** : 30 juin 2026, de 13h30 à 17h30, salle des fêtes,
- **Suzette** : 21 juillet 2026, de 9h00 à 12h30, en mairie.

En dehors de ces permanences, les administrés peuvent transmettre leurs observations directement au commissaire enquêteur par courriel à l'adresse suivante : epvaucluse@gmail.com.

Dans chaque mairie, sont mis à disposition :

- un **registre d'enquête publique** permettant aux administrés de formuler leurs remarques en dehors des permanences,
- le **dossier complet de révision du zonage d'assainissement** de la commune, consultable librement.

Pour toute information complémentaire, le technicien du Syndicat reste joignable au **04 90 60 81 81**.

3.2 Publicité

3.2.1 DANS LA PRESSE LOCALE :

Une communication a été adressée à la presse locale conformément à la procédure 15 j avant le début de l'enquête, suivie d'une nouvelle campagne de rappel 8 jours après le démarrage. Un article a ainsi été diffusé dans :

- Le Dauphiné le 29 mai et le 17 juin 2026
- L'Echo du mardi le 28 mai et 17 juin 2026
- Vaucluse matin le 20 mai 2026 (rubrique « annonces légales »)

LE DAUPHINÉ
libéré

Justificatif de Parution

N° d'annonce: LDL-505107300-0-2

Nous soussignés, Le Dauphiné Libéré SA représenté par son directeur général, Pierre FANNEAU, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Date de mise en ligne : 29/05/2026, 17/06/2026

Support de parution : Le Dauphiné Libéré

Département de parution : Vaucluse



Traitement de vos annonces légales
sur toute la France entière



Traitement de vos annonces légales
sur toute la France entière

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce : EM112320, N°7813
Nom du support : echodumardi.com
Département : 84
Date de parution : 28/05/2026
Objet : Enquêtes publiques / Enquête publique

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce : EM112321, N°7812
Nom du support : echodumardi.com
Département : 84
Date de parution : 17/06/2026
Objet : Enquêtes publiques / Enquête publique

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

[→ Voir coupures de presse en Annexe 2](#)

3.2.2 DANS L'ESPACE PUBLIC :

L'affichage papier a été réalisé par le Syndicat fin mai 2026 afin de respecter les 15 jours de délai minimum réglementaires avant le début de l'enquête dans les lieux suivants :

- Commune de Carpentras : Tableau d'affichage du SRMV
- Commune de La Roque Alric : Tableau d'affichage porte de la Mairie
- Commune de Lafare : Tableau d'affichage Salle des Fêtes
- Commune de Suzette : Porte de la Mairie + *Panneau poket* (application de communication associative et institutionnelle)

2 avis supplémentaires ont été imprimés pour remplacement si dégradation (ce qui n'a pas eu lieu d'être, toutes les affiches étant restées intactes et visibles tout au long de l'enquête).

X- PANNEAUX D'INFORMATIONS EN MAIRIE



↑ Mairie de La Roque Alric



↑ Mairie de Suzette



Siège du SRMV ↑



↑ Mairie de Lafare

3.2.3 SUR LE WEB :

Une diffusion de l'information par voie numérique a été réalisée sur divers supports :

- Site internet du Syndicat Rhône Ventoux : page d'accueil
- Site internet de la Cove : rubrique « actualités »
- Site internet de la commune de la Roque Alric : page d'accueil
- Application *Panneau poket*
- Site eurolegales.com
- Site Mesinfos.fr

[→ Voir les articles en ligne en Annexe 3](#)

3.3 Contenu du dossier ouvert au public

L'enquête porte sur un projet global dont la mise en œuvre est spécifique à trois sous-zones. Le dossier a donc une structure commune mais des documents différents reflétant la spécificité de chaque zone.

En complément du registre papier des observations, chaque dossier a ainsi été imprimé en 1 exemplaire recto-verso relié et mis à disposition du public pour libre consultation. L'ensemble des documents constitue un total de 80 < 90 pages environ, structurées de la manière suivante :

PIECE 1 – DECISION DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE : La Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe PACA) détaille ici son **avis rendu après examen** au cas par cas de la révision du zonage d'assainissement des eaux usées (4 pages)

- PIERCE 2 – NOTICE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT : Un **rapport détaillé** du cabinet Euryece (environ 65 pages) contenant :
 - Un rappel du cadre réglementaire (CGCT, code de l'urbanisme)
 - Les données géographiques et socio-économiques de la commune
 - L'état des lieux de l'assainissement collectif et non collectif et les enjeux environnementaux
 - Le zonage d'assainissement accompagné de cartes et de plans
 - Diverses dispositions techniques et juridiques (conditions de raccordement, délais, mises en conformité, etc.)
- PIERCE 3 – CADRE REGLEMENTAIRE : Une annexe au rapport présentant les principaux textes décrivant le déroulement de l'enquête publique

Chaque commune a donc son propre rapport adapté à son zonage d'assainissement suivant cette même trame qui, de mon point de vue, semble être suffisamment détaillée, complète et précise. Cette présentation facilite les comparaisons entre les 3 dossiers ce qui, en tant que commissaire enquêteur chargé d'émettre un avis sur le projet d'ensemble, est appréciable.

Une version numérique de ces fichiers a été mise en ligne sur le site www.rhone-ventoux.fr ainsi que sur mon PC portable lors des permanences. Une version papier a été imprimée en recto-verso afin que chaque mairie puisse le proposer en consultation directe.

3.4 Organisation des permanences

Nous avons convenu l'organisation de 3 dates couvrant à la fois le temps (de l'ouverture jusqu'à la clôture de l'enquête) et l'espace (une pour chaque zonage) :

- Permanence sur la commune de La Roque Alric, le 15 juin 2026 de 8h30 à 12h00 en mairie
- Permanence sur la commune de Lafare, le 30 juin 2026 de 13h30 à 17h30 à la salle des fêtes
- Permanence sur la commune de Suzette, le 21 juillet 2026 de 9h00 à 12h30 en mairie

3.4.1 PERMANENCE D'OUVERTURE :

Aucune personne n'a été reçue ce jour en mairie de La Roque Alric.

Le projet a néanmoins été abordé avec quelques administrés venus en mairie (pour autre chose au départ) curieux d'en savoir plus sur la procédure en cours.

3.4.2 PERMANENCE INTERMEDIAIRE :

2 visites enregistrées en mairie de Lafare le mardi 30 juin après-midi.

3.4.3 PERMANENCE DE CLOTURE :

1 visite enregistrée en mairie de Lafare le mardi 21 juillet au matin, puis un 1^{er} bilan avec le porteur de projet avant la clôture.

[→ Voir le registre des observations en Annexe 4](#)

4. Synthèse des observations

La Roque Alric :

Aucune visite pour cette 1^{ère} permanence, hormis quelques administrés venus en mairie pour autre chose et avec lesquels nous avons parlé du projet à bâtons rompus, sans que celui-ci ne suscite d'opposition ou de remarques particulières. J'ai surtout expliqué la démarche, l'utilité des enquêtes publiques en général et répondu à quelques questions mais aucune observation ne peut être enregistrée dans le cadre de cette procédure spécifique.

Lafare :

- ▶ Un retraité anglophone souhaite savoir si son raccordement au réseau collectif est mis en cause par le projet. Il a par ailleurs un projet de construction sur une parcelle et aura besoin d'un branchement sur une pompe de relevage. Je l'ai rassuré sur le fait qu'il n'est pas question de supprimer des accès, mais qu'il s'agit au contraire d'englober le plus de monde possible dans le réseau collectif.

- ▶ Une habitante résidante un peu plus haut dans le village est venue consulter la version papier du dossier technique et a demandé comment obtenir une version numérique. Je lui ai montré comment le récupérer sur le site du SRMV.

Suzette :

- ▶ Une dame s'est présentée dès l'ouverture de la permanence avec une inquiétude pour ses parents âgés dont la ferme est équipée d'une fosse septique datant des années 80. Je l'ai informée du fait que le contrôle et l'éventuelle mise aux normes était bien à leur charge pleine et entière (plus aucune aide n'étant disponible à ce jour), mais que les travaux ne sont pas impératifs dans l'immédiat et que les choses se font naturellement et progressivement lors des changements de propriété ou des demandes d'autorisation de travaux d'urbanisme.

- ▶ L'information relative aux enquêtes publiques est difficile d'accès selon elle, ce à quoi j'ai répondu que de multiples canaux sont mobilisés chaque fois pour maximiser l'impact mais qu'il reste difficile de faire émerger un contenu dans le flot d'informations diverses auquel la population est quotidiennement exposée. Nous avons également convenu que si peu de gens se mobilisent, c'est aussi parce que les projets concernés ne génèrent pas de nuisances particulières sur l'environnement, le patrimoine ou le cadre de vie général et qu'il est donc normal qu'ils ne mobilisent pas les foules, contrairement à des projets plus impactants dans le paysage ou l'économie locale.

J'ai par ailleurs reçu la visite du technicien en charge du projet au sein du syndicat Rhône Ventoux avec lequel un premier bilan a été tiré de l'enquête publique lors de cette dernière permanence. Cette rencontre ne compte évidemment pas comme une visite liée au public.

[→ Voir le registre des observations en Annexe 4](#)

A l'issue des six semaines d'ouverture de cette enquête publique, je n'ai reçu aucune autre observation ni par mail, ni par téléphone, et les registres déposés en mairies n'ont pas non plus été utilisés entre les permanences.

On enregistre donc **3 visites** au cours desquelles les discussions ont été abordées une huitaine de sujets que l'on pourrait assimiler à des « observations », mais le projet n'a soulevé aucune objection particulière et a même été plutôt bien accueilli.

Ainsi est clos le rapport de l'enquête publique portant sur le zonage d'assainissement des communes de Lafare, La Roque Alric et Suzette.

Fait à : Bédoin

Le : 25 juillet 2026



5. Annexes

[Annexe I](#)

Tableau comparatif des communes (2 pages)

[Annexe II](#)

Coupures de presse écrite (2 pages)

[Annexe III](#)

Captures d'écrans des articles publiés sur le web
(6 pages)

[Annexe IV](#)

Extraits des registres des observations
(3 pages)

ANNEXE 1

[Retour au texte page 10](#)

TABLEAU COMPARATIF DES COMMUNES

Critère :	Lafare	Roque Alric	Suzette	Source :
DONNEES SOCIO ECONOMIQUES :				
Population permanente	121 hab. (INSEE 2019)	51 hab. (recensement 2022)	86 hab. (recensement 2021)	Dossiers communaux / INSEE
Population estivale	~216 hab. (+79%)	~310 hab. (+508%)	~200 hab. (+132%)	Dossiers (estimations touristiques)
Superficie	4,5 km²	4,91 km²	7,2 km²	Dossiers communaux
Densité (permanente)	27 hab/km²	10 hab/km²	12 hab/km²	Calcul (pop/superficie)
Logements	89 (53 principales, 17 secondaires, 19 vacants)	120 (30 principales, 50 secondaires, 40 vacants)	150 (60 principales, 70 secondaires, 20 vacants)	INSEE / Dossiers
Ratio hab./logement principal	2,3 hab./logement	1,7 hab./logement	1,4 hab./logement	INSEE 2023
Activités économiques	13 entreprises : Construction (31%), Commerce/transports (31%)	8 entreprises : Agriculture (40%), Tourisme (30%), Artisanat (30%)	12 entreprises : Viticulture (50%), Agrotourisme (30%), Artisanat (20%)	INSEE / Dossiers
Tourisme	1 gîte (10 pers.), 17 résidences secondaires	1 gîte (8 pers.), 50 résidences secondaires	2 gîtes (20 pers.), 70 résidences secondaires	Dossiers / Sites touristiques
ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :				
Risques naturels	Retrait-gonflement argiles (modéré), crue torrentielle (PPRI Sud-Ouest Mont Ventoux), sismicité zone 3	Retrait-gonflement argiles (faible), glissement de terrain (Dentelles de Montmirail), sismicité zone 3	Retrait-gonflement argiles (modéré), inondation (PPRI), sismicité zone 3	PPRI / Géorisques / Dossiers
Masse d'eau souterraine	FRDG536 (Marno-calcaires et grès)	FRDG537 (Calcaires karstiques)	FRDG538 (Alluvions de la Mède)	SDAGE Rhône-Méditerranée
État masse d'eau souterraine	Bon état chimique et quantitatif (objectif 2021)	Bon état chimique, quantitatif à surveiller	Bon état chimique, risque de surexploitation	SDAGE 2022-2027
Carte communale/PLU	Carte communale (2006)	RNU (pas de carte communale)	Carte communale (2018)	Dossiers d'urbanisme
Zones constructibles	3,87 ha (zone C)	2,5 ha (zone C)	5,1 ha (zone C)	Cartes communales / Dossiers

ANNEXE 1

Critère :	Lafare	Roque Alric	Suzette	Source :
ASSAINISSEMENT DE L'EAU :				
ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)				
Type de STEP	Filtres plantés de roseaux	Lagunage naturel	Disques biologiques	Dossiers techniques (PIÈCE 2)
Capacité STEP	220 EH (33 m³/j)	150 EH (25 m³/j)	200 EH (30 m³/j)	Dossiers (PIÈCE 2)
Année mise en service STEP	2006	2010	2015	Dossiers
Milieu récepteur STEP	Ruisseau de la Combe → Ruisseau de la Salette (FRDR10997c)	Ruisseau de la Nesque (FRDR10998a)	Ruisseau de la Mède (FRDR10999b)	SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027
État écologique milieu récepteur	Bon état chimique (objectif 2015 atteint), état écologique OMS (objectif 2027)	Bon état chimique, état écologique Moyen	Bon état chimique, état écologique Bon	SDAGE 2022-2027
Linéaire réseau assainissement	1 359 ml (PVC, 69% en Ø200)	850 ml (PVC, 75% en Ø160)	1 100 ml (PVC, 60% en Ø200)	SIG / Dossiers (PIÈCE 2)
Nombre abonnés assainissement collectif	53 (2021)	45 (2023)	60 (2023)	RAD / Dossiers
Programme travaux assainissement collectif	Investigation ECP, extension réseau (1 habitation)	Modernisation STEP, extension réseau (2 habitations)	Rénovation réseau, optimisation STEP	Dossiers (PIÈCE 5)
Budget travaux assainissement collectif	~50 000 € (investigation ECP + extension)	~65 000 € (modernisation STEP + extension)	~70 000 € (rénovation réseau)	Dossiers (PIÈCE 5)
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)				
Taux conformité ANC	21% conformes, 54% non diagnostiquées	30% conformes, 40% non diagnostiquées	45% conformes, 25% non diagnostiquées	SPANC / Dossiers (PIÈCE 2)
Nombre installations ANC	24	30	40	Dossiers SPANC
Programme travaux ANC	Réhabilitation 3 installations non conformes, diagnostics manquants (13)	Réhabilitation 5 installations, contrôles SPANC	Réhabilitation 8 installations, étude de sol	Dossiers SPANC
Coût estimé travaux ANC	120 000 € (13 opérations × 8 000–10 000 €)	~150 000 € (15 opérations × 8 000–10 000 €)	81 200 € (8 opérations × 8 000–12 000 €, répartis sur 3 ans)	Dossiers (PIÈCE 5)

ANNEXE 2

[Retour au texte §3.2.1](#)

COUPURES DE PRESSE ECRITE

LE DAUPHINÉ
libéré

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA RÉGION RHÔNE-VENTOUX

Enquête publique relative au projet de révision de zonage d'assainissement des communes de Lafare, la Roque Alric et Suzette

Par arrêté AR2026-39 en date du 26 mai 2026, le Président du syndicat Rhône Ventoux a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de zonage d'assainissement des communes de LAFARE, LA ROQUE ALRIC et SUZETTE.

Monsieur Le Président du Tribunal Administratif de Nîmes a désigné par décision N° E26000032/84 en date du 07 avril 2026, Monsieur Joan ALPINI, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Madame Florence CHOPIN MORALES, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera dans les Mairies de Lafare-La Roque Alric-Suzette (84), pour une durée de 37 jours consécutifs : **DU LUNDI 15 JUIN 2026 AU MARDI 21 JUILLET 2026 INCLUS**. Ce projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées du territoire des communes de Lafare-La Roque Alric-Suzette a été prescrit par délibération du Comité syndical en date du 05 mars 2026 N°DEL2026-19 et a pour objectif de délimiter, en cohérence avec les documents d'urbanisme, les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non-collectif. Dans les zones d'assainissement collectif, la collectivité aura l'obligation d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou réutilisation de l'ensemble des eaux collectées. Cette obligation de zonage d'assainissement répond au souci de préservation d'environnement, de qualité des ouvrages d'épuration et de collecte.

Par décision n°006750/KK PP du 1^{er} décembre 2025, la Mission régionale d'autorité environnementale, après examen au cas par cas, a indiqué que le projet de révision de zonage d'assainissement des eaux usées sur le territoire de Lafare (84) n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Par décision n°006753/KK PP du 1^{er} décembre 2025, la Mission régionale d'autorité environnementale, après examen au cas par cas, a indiqué que le projet de révision de zonage d'assainissement des eaux usées sur le territoire de La Roque Alric (84) n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Par décision n°006754/KK PP du 1^{er} décembre 2025, la Mission régionale d'autorité environnementale, après examen au cas par cas, a indiqué que le projet de révision de zonage d'assainissement des eaux usées sur le territoire de Suzette (84) n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, ce dossier d'enquête publique sera consultable sur support papier et sur support numérique aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies de Lafare-La Roque Alric-Suzette à savoir :

MAIRIE DE LAFARE

Mardi 13h30 à 17h00

Vendredi 09h00 à 12h00

MAIRIE DE LA ROQUE ALRIC

Mardi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 - 16h00

Jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 - 16h00

MAIRIE DE SUZETTE

Mardi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Jeudi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

Sauf les jours fériés et les jours de fermetures exceptionnelles de la Mairie.

Il sera également consultable sur le site internet de la mairie de La Roque Alric (<https://www.laroquealric.fr>), le site internet de la Cove (<https://www.lacove.fr>) et sur le site internet du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux (<https://www.rhone-ventoux.fr>).

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès des Mairies de Lafare-La Roque Alric-Suzette (84) ou du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux.

Ce dossier d'enquête publique sera accompagné dans les mairies de Lafare-La Roque Alric-Suzette et au siège du syndicat d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur, sur lequel le public pourra consigner ses observations et propositions. Ces dernières pourront également être adressées par courrier au Syndicat Rhône-Ventoux, 595 chemin de l'hippodrome, CS 10022 - 84201 CARPENTRAS Cedex à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, Monsieur ALPINI. Elles pourront aussi être adressées par courriel à l'adresse suivante : contact@rhone-ventoux.fr.

Le Commissaire Enquêteur effectuera ses permanences :
pour la commune de La Roque Alric, le 16 juin 2026 de 9h00 à 12h00 - en Mairie.

pour la commune de Lafare, le 30 juin 2026 de 13h30 à 17h30 - à la salle des fêtes.

pour la commune de Suzette, le 21 juillet 2026 de 9h00 à 12h30 - en Mairie.

Le public pourra consigner ses observations et propositions par courrier électronique à l'adresse suivante : epvaocluse@gmail.com

A l'issue de l'enquête, le registre sera clos par le Commissaire Enquêteur qui disposera de trente jours pour remettre son rapport et ses conclusions à compter de la fin de l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions motivées sera adressée au Préfet de Vaucluse et à la Présidente

du Tribunal Administratif de Nîmes. Ce rapport sera tenu à la disposition du public pendant un an au siège du Syndicat Rhône-Ventoux en mairies de Lafare-La Roque Alric-Suzette et en Préfecture de Vaucluse, aux jours et heures habituels d'ouverture. Il sera également publié dans les mêmes conditions sur les sites internet du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône Ventoux (<https://www.rhone-ventoux.fr>), de la mairie de La Roque Alric (<https://www.laroquealric.fr>), et le site internet de la Cove (<https://www.lacove.fr>).

A l'issue de l'enquête publique, le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées sur les communes de Lafare-La Roque Alric-Suzette pourra être modifié lors de l'éventuelle approbation du zonage par le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux. Une délibération sera prise. Le Président du Syndicat Rhône-Ventoux est responsable du projet.

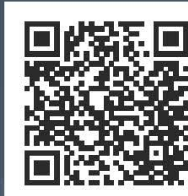
505107300

Lien de l'annonce : [https://www.eurolegales.com/Annonce/Information/Vaucluse/CARPENTRAS/Le-Dauphine/EP-revision-de-zonage-d-assainissement-\(LAFARE-LA-ROQUE-ALRIC-SUZETTE\)-OOAI.html](https://www.eurolegales.com/Annonce/Information/Vaucluse/CARPENTRAS/Le-Dauphine/EP-revision-de-zonage-d-assainissement-(LAFARE-LA-ROQUE-ALRIC-SUZETTE)-OOAI.html)



Publiez

- Vos formalités
- Vos marchés publics
- Vos enquêtes publiques
- Vos ventes aux enchères



ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

LDLlegales84@vauclusematin.com

VAUCLUSE
matin

Le Journal d'Annonces
Légales de référence

Tarif de référence stipulé
dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022
soit 0,183 € ht le caractère.

Les annonceurs sont informés que, conformément
au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012,
les annonces légales portant sur les sociétés et fonds
de commerce concernés et publiées dans les journaux
d'annonces légales, sont obligatoirement mises en
ligne dans une base de données numérique centrale.
www.actulegales.fr

AVIS

Enquêtes publiques

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA RÉGION RHÔNE-VENTOUX

Enquête publique relative au projet de révision de zonage d'assainissement des communes de Lafare, la Roque Alric et Suzette

Par arrêté AR2026-39 en date du 26 mai 2026, le Président du syndicat Rhône Ventoux a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de zonage d'assainissement des communes de LAFARE, LA ROQUE ALRIC et SUZETTE. Monsieur Le Président du Tribunal Administratif de Nîmes a désigné par décision N° E26000032/84 en date du 07 avril 2026, Monsieur Joan ALPINI, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Madame Florence CHOPIN MORALES, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera dans les Mairies de Lafare-La Roque Alric-Suzette (84), pour une durée de 37 jours consécutifs : **DU LUNDI 15 JUIN 2026 AU MARDI 21 JUILLET 2026 INCLUS**. Ce projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées du territoire des communes de Lafare-La Roque Alric-Suzette a été prescrit par délibération du Comité syndical en date du 05 mars 2026 N°DEL2026-19 et a pour objectif de délimiter, en cohérence avec les documents d'urbanisme, les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non-collectif. Dans les zones d'assainissement collectif, la collectivité aura l'obligation d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou réutilisation de l'ensemble des eaux collectées. Cette obligation de zonage d'assainissement répond au souci de préservation d'environnement, de qualité des ouvrages d'épuration et de collecte.

Par décision n°006750/KK PP du 1^{er} décembre 2025, la Mission régionale d'autorité environnementale, après examen au cas par cas, a indiqué que le projet de révision de zonage d'assainissement des eaux usées sur le territoire de Lafare (84) n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Par décision n°006753/KK PP du 1^{er} décembre 2025, la Mission régionale d'autorité environnementale, après examen au cas par cas, a indiqué que le projet de révision de zonage d'assainissement des eaux usées sur le territoire de La Roque Alric (84) n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Par décision n°006754/KK PP du 1^{er} décembre 2025, la Mission régionale d'autorité environnementale, après examen au cas par cas, a indiqué que le projet de révision de zonage d'assainissement des eaux usées sur le territoire de Suzette (84) n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, ce dossier d'enquête publique sera consultable sur support papier et sur support numérique aux jours et heures habituels d'ouverture au

public des mairies de Lafare-La Roque Alric-Suzette à savoir :

MAIRIE DE LAFARE

Mardi 13h30 à 17h00

Vendredi 09h00 à 12h00

MAIRIE DE LA ROQUE ALRIC

Mardi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 - 16h00

Jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 - 16h00

MAIRIE DE SUZETTE

Mardi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Jeudi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

Sauf les jours fériés et les jours de fermetures exceptionnelles de la Mairie.

Il sera également consultable sur le site internet de la mairie de La Roque Alric (<https://www.laroquealric.fr>), le site internet de la Cove (<https://www.lacove.fr>) et sur le site internet du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux (<https://www.rhone-ventoux.fr>).

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès des Mairies de Lafare-La Roque Alric-Suzette (84) ou du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux.

Ce dossier d'enquête publique sera accompagné dans les mairies de Lafare-La Roque Alric-Suzette et au siège du syndicat d'un registre d'enquête à feuilles non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur, sur lequel le public pourra consigner ses observations et propositions. Ces dernières pourront également être adressées par courrier au Syndicat Rhône-Ventoux, 595 chemin de l'hippodrome, CS 10022 - 84201 CARPENTRAS Cedex à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, Monsieur ALPINI. Elles pourront aussi être adressées par courriel à l'adresse suivante : contact@rhone-ventoux.fr.

Le Commissaire Enquêteur effectuera ses permanences :
pour la commune de La Roque Alric, le 16 juin 2026 de 9h00 à 12h00 - en Mairie,
pour la commune de Lafare, le 30 juin 2026 de 13h30 à 17h30 - à la salle des fêtes,
pour la commune de Suzette, le 21 juillet 2026 de 9h00 à 12h30 - en Mairie.

Le public pourra consigner ses observations et propositions par courrier électronique à l'adresse suivante : epvaucluse@gmail.com

A l'issue de l'enquête, le registre sera clos par le Commissaire Enquêteur qui disposera de trente jours pour remettre son rapport et ses conclusions à compter de la fin de l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions motivées sera adressée au Préfet de Vaucluse et à la Présidente du Tribunal Administratif de Nîmes. Ce rapport sera tenu à la disposition du public pendant un an au siège du Syndicat Rhône-Ventoux en mairies de Lafare-La Roque Alric-Suzette et en Préfecture de Vaucluse, aux jours et heures habituels d'ouverture. Il sera également publié dans les mêmes conditions sur les sites internet du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux (<https://www.rhone-ventoux.fr>), de la mairie de La Roque Alric (<https://www.laroquealric.fr>), et le site internet de la Cove (<https://www.lacove.fr>).

A l'issue de l'enquête publique, le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées sur les communes de Lafare-La Roque Alric-Suzette pourra être modifié lors de l'éventuelle approbation du zonage par le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux. Une délibération sera prise. Le Président du Syndicat Rhône-Ventoux est responsable du projet.

505107300



Marchés publics

Agir en proximité
avec les acheteurs publics et privés

Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation

Votre contact
Novia TRUCHOT 06 07 01 96 35

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

ANNEXE 3

[Retour au texte §3.2.3](#)

CAPTURES D'ÉCRANS DES ARTICLES PUBLIES SUR LE WEB

► Site du syndicat Rhône Ventoux :

RHÔNE VENTOUX
ASA 2007 - ASES INTERCOMMUNALES

LE SYNDICAT | EAU POTABLE | ASSAINISSEMENT COLLECTIF | ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF | **ACTUALITÉS** | ESPACE TÉLÉCHARGEMENT | ESPACE PRESSE | Paiement en ligne

BIENVENUE SUR LE SITE RHÔNE VENTOUX !

Celui-ci s'adresse à tous ceux qui sont sensibles aux problèmes liés à l'eau potable, à l'assainissement et à l'environnement en général. Le Syndicat a été créé par arrêté préfectoral du 25 janvier 1947, à l'initiative de Monsieur NOURBIT du Service du Génie Rural. Il s'est persuadé les Maires de plus de 30 communes, des Portes d'Avignon au pied du Ventoux, de s'associer pour former une entité géographique et socio-

Pour votre information

Coordonnées de SUEZ
Service clients :
09 77 406 464
Numéro d'urgence : 09 77 401 136
www.southurmonneau.fr
* Numéros sans surcoût

Pour poursuivre votre navigation, nous vous invitons à accepter l'utilisation de cookies. Consultez notre politique de confidentialité pour en savoir plus sur les cookies et leur exploitation sur ce site. [En savoir plus](#)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

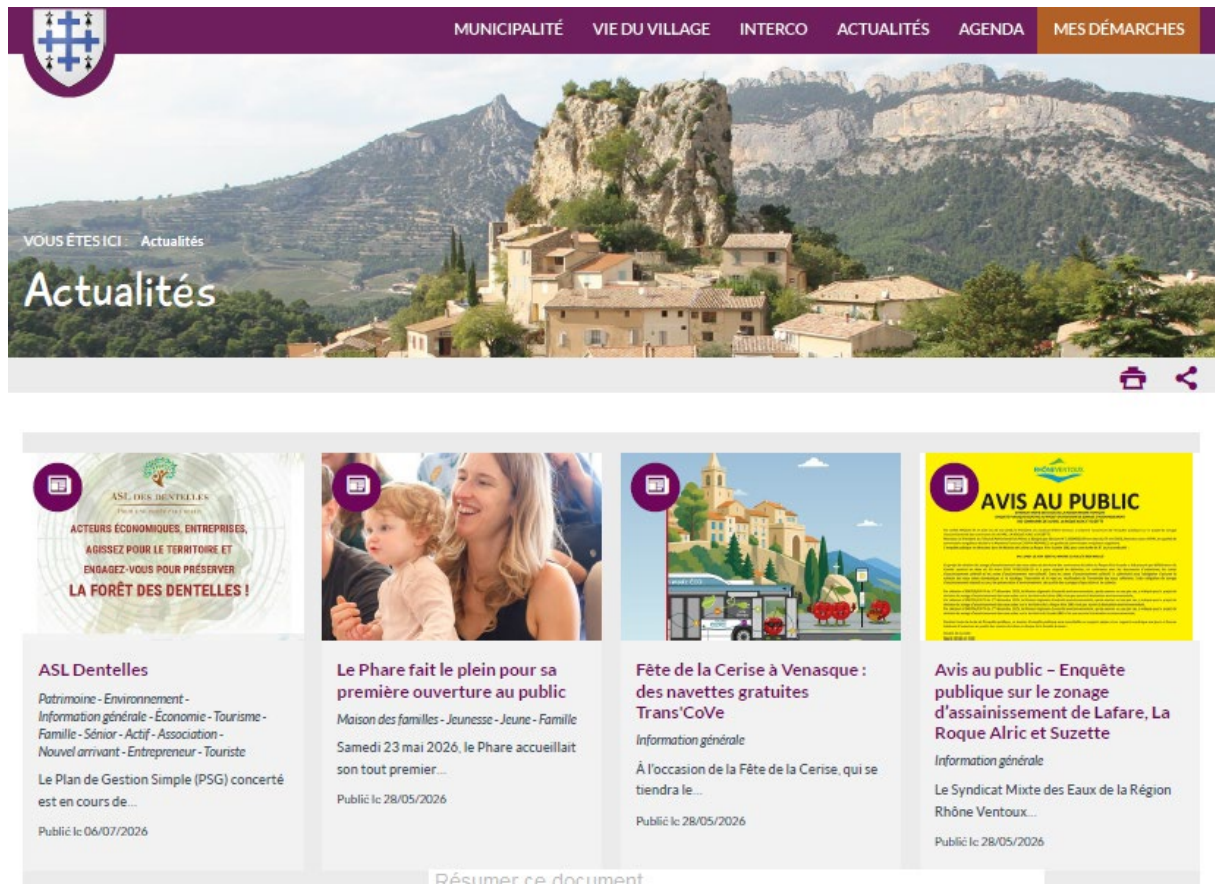
ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE REVISION D'E ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE LAFARE, LA ROQUE ALRIC ET SUZETTE

Vous trouverez ci-joint, l'arrêté n° 2026-20 du 26 mai 2026 prescrivant et ordonnant l'ouverture de l'enquête publique conjointe relative au projet de révision de zonage d'assainissement des eaux usées des communes de LAFARE, LA ROQUE ALRIC, et SUZETTE (84) : arrêté 2026-20 avec mentions affichées ainsi que l'avis au public relatif à cette enquête : ...

[LIRE PLUS](#)

ANNEXE 3

- Site de la municipalité de La Roque Alric :



- Site comité d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin (CoVe) :

MON AGGLO MON QUOTIDIEN MON TERRITOIRE EN ACTION AGENDA MES DÉMARCHES

VOUS ÊTES ICI : **Actualités**

Actualités

Bienvenue sur la page Actualités de la Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat Venaissin. Ici, vous trouverez toutes les dernières informations concernant notre territoire : les projets engagés, les actions sur le terrain, les événements à venir et les actualités qui font vivre nos 25 communes. Notre ambition ? Vous tenir informés, vous donner les clés pour mieux comprendre les enjeux locaux et vous inviter à participer activement à la vie de notre communauté.

Votre recherche [Voir les archives](#)

Mots clés

Thématique

Profil

Commune

[Retour à tous les filtres](#)

1892 résultat(s)

Demain mardi : tombola du marché des producteurs
Information générale - Roaix & marché - Tourne-Loire
N'oubliez pas, demain c'est le premier mardi du mois, c'est jour de tombola au marché des...
Publié le 09/04/2026
Publié par Carpentier

CONSERVATOIRE PORTES OUVERTES
MERCREDI 27 MAI 2026 DE 19H00 À 20H00
Culture
Vous avez été nombreux à venir découvrir les différents univers du conservatoire : musique, chant...
Publié le 28/04/2026
Publié par Carpentier

Comprendre la CoVe en moins de 5 minutes
Information générale
Qui fait quoi à la CoVe ? Comment agit l'intercommunalité au quotidien pour les habitants et les...
Publié le 28/04/2026

Fête de la Cerise à Venasque : des navettes...
Information générale
À l'occasion de la Fête de la Cerise, qui se tiendra le dimanche 7 juin à Venasque, deux navettes...
Publié le 28/04/2026

AVIS AU PUBLIC
Enquête publique portant sur le zonage d'assainissement des communes de Lafare, Suzette et La Roque Alric
Publié le 28/04/2026
Publié par Carpentier

Retour en images des Journées Portes Ouvertes du...
Culture
Vous avez été nombreux à venir découvrir les différents univers du conservatoire : musique, chant...
Publié le 28/04/2026
Publié par Carpentier

ANNEXE 3

Actualités

< Retour

Information générale

Avis au public – Enquête publique sur le zonage d'assainissement de Lafare, La Roque Alric et Suzette

Publié le 20 mai 2026

Le [Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône Ventoux](#) informe de l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision des zonages d'assainissement des eaux usées des communes de **Lafare, La Roque Alric et Suzette**.

L'enquête



Par arrêté du 26 mai 2026, l'enquête publique se déroulera du 15 juin au 21 juillet 2026 inclus dans les mairies concernées.

Elle vise à **délimiter les zones d'assainissement collectif et non collectif**, en cohérence avec les documents d'urbanisme locaux, afin de garantir une meilleure gestion des eaux usées et la préservation de l'environnement.

Monsieur Joan Alpini a été désigné commissaire enquêteur titulaire, assisté de Madame Florence Chopin Morales.

Le dossier complet, comprenant les deux documents PDF détaillant le projet, sera consultable pendant toute la durée de l'enquête en mairie et en ligne sur le site du Syndicat Mixte des Eaux de la Région [Rhône Ventoux](#), la Côte ainsi que sur le site de la mairie de [La Roque Alric](#). Les habitants pourront consigner leurs observations et propositions [en ligne](#).

À l'issue de l'enquête, le rapport du commissaire enquêteur sera rendu public et le projet pourra être ajusté avant approbation définitive par le syndicat.

L'intégralité des informations liées à cette enquête publique est disponible dans les documents en téléchargement ci-dessous.

Les documents de l'enquête

[ARRÊTÉ N° 2026-39](#)

[Avis au public](#)

ANNEXE 3

► Application Panneau Pocket :

Vos actualités et alertes locales toujours dans votre poche ? [Téléchargez PanneauPocket sur votre téléphone !](#)

PanneauPocket

Référenciez votre collectivité

< Retour à la carte



Suzette - 84190

La commune est heureuse de mettre à disposition de ses habitants l'application PanneauPocket. Par cet outil très simple, elle souhaite tenir informés en temps réel les citoyens de son actualité au quotidien, et les alerter en cas de risques majeurs. Cette solution gratuite pour les habitants, sans récolte de données personnelles et sans publicité, permet d'établir un véritable lien privilégié entre le maire et ses citoyens.



70 rue de Suzette
84190 Suzette

04 90 62 96 39
mairie.suzette@orange.fr
<http://www.suzette-mairie.fr>



Consultez l'actualité des autres communes autour de Suzette

[Glaizot - 84180](#)
[Saint-Hippolyte-Le-Graveyron - 84330](#)
[Sablès - 84110](#)
[Séguret - 84110](#)
[Vauqueras - 84180](#)
[Le Barroux - 84330](#)
[Crestet - 84110](#)
[Caromb - 84330](#)
[Loriot-du-Comtat - 84870](#)
[Sarrians - 84280](#)

Pocket Plus de 14 000 collectivités utilis

Découvrez toutes nos communes
Retournez à la carte

PanneauPocket

Vous êtes une collectivité ou une association

Contactez-nous >

Suivez-nous

©2020 Panneaupocket - Tous droits réservés

Téléchargement

À propos

Mentions légales

Partenaires officiels

► Annonce légale :

ANNEXE au rapport d'enquête - M. Joan ALPINI | Juillet 2026
Enquête publique portant sur le zonage d'assainissement des communes de Lafare, Suzette et La Roque Alric

ANNEXE 4

[Retour au texte §3.4.3](#)

EXTRAITS DES REGISTRES DES OBSERVATIONS

Registre de Lafare :

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Zonage d'assainissement collectif et non collectif

Arrêté d'ouverture de l'enquête :
arrêté n° 2026-39 en date du 26 mai 2026
☒ M. le Maire de : Lafare
☐ M. le Préfet de : Vaucluse

Président de la commission d'enquête - Commissaire enquêteur :
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
Membres titulaires : M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
Membres suppléants : M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 15 juin 2026 au 21 juillet 2026
les A Lafare de 10h30 à 18h30 et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête :
Autres lieux de consultation du dossier : Siège du syndicat Eaux Vaucluse (Carpières) Digne

Registre d'enquête :
comportant 11 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à : epvacluse@gmail.com

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :
seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : _____

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Reception du public par le commissaire enquêteur :
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
une réunion publique ☐ a été ☐ n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

Ref. 501 101 Berger-Levrault (25/07) extraits des droits réglementaires en page 24

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le 16 juin 2026 à 13 heures 30

Observations de M^{me} :

Permanence n°2 du 30 juin 2026 :

D 16h15 : 1 personne venue pour des questions de raccordement à la pompe d'effluent et au réseau d'assainissement collectif.

D 16h45 : 1 personne venue consulter le dernier papier et demander des infos sur la version numérique.

Je clôture la permanence #2 à 18h30.

le 23 juillet 2026, je constate qu'aucune observation n'a été notée dans ce registre en mairie de Lafare.

le commissaire enquêteur

* Pour procéder aux formalités aux territoires, télécharger les sur le présent registre ou adresser vous directement au commissaire enquêteur.

ANNEXE 4

Registre de La Roque Alric :

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Zonage d'assainissement collectif et non collectif

Arrêté d'ouverture de l'enquête :
arrêté n° 2026-35 en date du 26 mai 2026 de
☒ M. le Maire de : La Roque Alric
☒ M. le Préfet de : Vaucluse

Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____

Membres titulaires : M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____

Membres suppléants : M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 15 juin 2026 au 21 juillet 2026
les A La Roque Alric le 16 juin 2026 de 9h00 à 12h00 et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête :
Autres lieux de consultation du dossier : Siège du syndicat Rhone Ventrux (Aupres) ☒ Internet

Registre d'enquête :
comportant _____ feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à : _____

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :
seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : _____

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
une réunion publique ☐ a été ☐ n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

Ref. 501 051 Berger-Levrault (2007) extrait des textes réglementaires en page 54

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le Mardi 16 juin 2026 à _____ heures 00

Observations de M^{me} _____

Permanence #1 - 3h00 / 12h30

Aucune visite ni observation enregistrée ce jour.

le commissaire enquêteur

Autres observations (indiquer la date sup) :

le 23 juillet 2026, je constate qu'aucune observation n'a été notée dans ce registre en mairie de La Roque Alric.

le commissaire enquêteur

Pour être en considération vos remarques, consignés sur le présent registre ou adressés vous directement au commissaire enquêteur.

Registre de Suzette :

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Zonage d'assainissement collectif et non collectif

Arrêté d'ouverture de l'enquête :
arrêté n° 2026-35 en date du 26 mai 2026 de
☒ M. le Maire de : Suzette
☒ M. le Préfet de : Vaucluse

Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____

Membres titulaires : M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____

Membres suppléants : M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 15 juin 2026 au 21 juillet 2026
les A Suzette le 21 juillet 2026 de 9h00 à 12h00 et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête :
Autres lieux de consultation du dossier : Siège du syndicat Rhone Ventrux (Aupres) ☒ Internet

Registre d'enquête :
comportant 11 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à : epvaudux@gmail.com

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :
seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : _____

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
une réunion publique ☐ a été ☐ n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

Ref. 501 051 Berger-Levrault (2007) extrait des textes réglementaires en page 54

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le Mardi 26 juillet 2026 à _____ heures 00

Observations de M^{me} Cynthia RAVARDEL

Je regrette que l'information concernant cette enquête n'est pas été diffusée de façon et ce que tous les administrés y aient accès.

A-t-on fait la vérification des résidences dans le village ?

Note de CE : cette personne a été reçue en permanence le 21/07 à 9h00

le 23 juillet 2026, je constate qu'aucune observation n'a été notée dans ce registre depuis le 21/07 à 9h en mairie de Suzette.

le commissaire enquêteur

Pour être en considération vos remarques, consignés sur le présent registre ou adressés vous directement au commissaire enquêteur.

ANNEXE 4

Registre du Syndicat Rhône Ventoux :

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Zonage d'assainissement collectif et non collectif

Arrêté d'ouverture de l'enquête :
arrêté n° 2026-39 en date du 26 mai 2026
☒ M. le Maire de : Lafare, La Roque Alric et Suzette
☐ M. le Préfet de : Vaucluse

Président de la commission d'enquête - Commissaire enquêteur :
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
Membres titulaires : M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
Membres suppléants : M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 15 juin 2026 au 21 juillet 2026
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : _____
Autres lieux de consultation du dossier : Maires de Lafare, Suzette et La Roque A. et internet

Registre d'enquête :
comportant M feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :
epvaudux@gsval.com

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :
seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : _____

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :
les Mardi 16 juin 2026 de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30 et de 18h30 à 21h00
les Mardi 23 juin 2026 de 14h30 à 17h30 et de 18h30 à 21h00
les Mardi 21 juillet 2026 de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 17h30
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
une réunion publique ☐ a été ☐ n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le 15 juin 2026 à _____ heures _____

Observations de M^{re} _____

le 21 juillet 2026, dernier jour d'ouverture de l'enquête publique, je constate qu'aucune observation n'a été faite dans ce registre mis à disposition au siège du Syndicat Rhône Ventoux.

le commissaire enquêteur
[Signature]

1 Pour prendre en consultation vos observations, consignez-les sur le présent registre ou adressez-les directement au commissaire enquêteur.